

EBALE/AKM
MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES,

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES,

LE DIRECTEUR GENERAL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline – Travail

Abidjan, le

CIRCULAIRE N° 1021 19 JAN. 2001

OBJET : Dossier type de demande
d'agrément à la taxe préférentielle
communautaire (TPC).

Réf. : Lettre n°2289 MEF/CAB-12/AEN
du 01/12/2000.

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers pour information, copie ci-jointe du dossier type de demande d'agrément à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) de l'UEMOA.

Il y est précisé que l'ensemble du dossier à soumettre à la Commission de l'UEMOA devra compter notamment :

- une note de présentation établie par le Ministre chargé des questions industrielles ;
- le dossier technique fourni par l'entreprise.

AMPLIATIONS :

- Syndicat des Transitaires s/c SAGA-CI
- Syndicat National des Transitaires s/c GOLF Transit
- FNIS-CI
- FENADIS
- Toutes Directions Douanières.

K. KOSSERE

